

Inscriptions

Les inscriptions au colloque se font auprès du secrétariat de l'IDPI en renvoyant par la poste une demande d'inscription, accompagnée du règlement avant le 20 février 2014. Vous devrez également préciser dans quel atelier vous souhaitez participer.

Droits d'inscriptions :

- 50 euros (hors frais de repas)
- Gratuit pour les étudiants, universitaires et membres de l'association AIDPI.

Participation au cocktail déjeunatoire (facultatif) :

- 25 euros

Règlement à l'ordre de l'agent comptable de l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

- par chèque

Inscription et règlement à envoyer à l'adresse suivante :

IDPI,
Aurélie Wattecamps
15, quai Claude Bernard - 69007 Lyon



RESPONSABLE SCIENTIFIQUE

Sylvain GRATALOUP,

Directeur de l'Institut Droit Patrimonial et Immobilier, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3, Avocat au barreau de Lyon.

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

Aurélien WATTECAMPS

CONTACTS

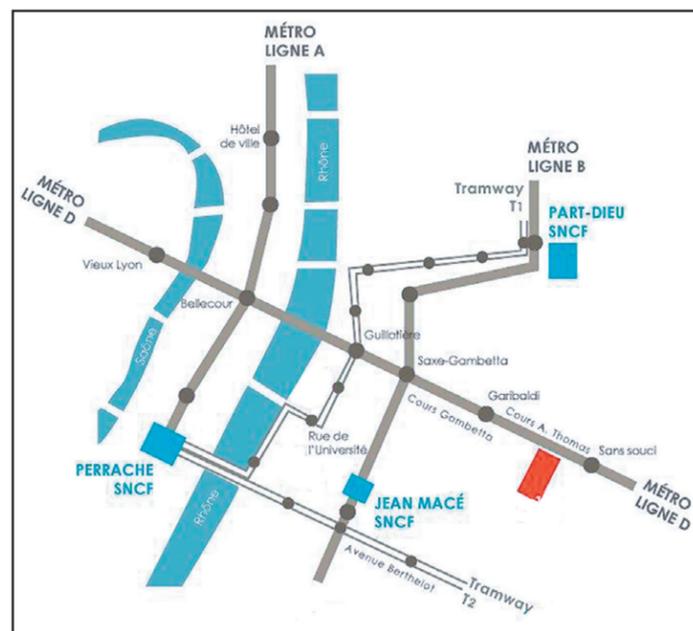
INSTITUT DE DROIT PATRIMONIAL ET IMMOBILIER

UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3
15 quai Claude Bernard, 69007 Lyon
TÉL : 04 78 78 71 92 mail : idpi@univ-lyon3.fr

POUR VENIR

À LA FACULTÉ DE DROIT
UNIVERSITÉ JEAN-MOULIN LYON 3

Auditorium Malraux,
Manufacture des tabacs



Plan d'accès à la Manufacture

WWW.UNIV-LYON3.FR



UNIVERSITÉ JEAN MOULIN LYON III
FACULTÉ DE DROIT

LYON
28 FEVRIER 2014

PREMIER REGARD CRITIQUE SUR LE PROJET DE LOI ALUR

Institut de Droit Patrimonial et Immobilier
Faculté de Droit - Université Jean-Moulin Lyon 3



Auditorium MALRAUX
Manufacture des Tabacs - 16 rue Rollet - 69008 LYON

Programme

INTRODUCTION

8h30 : Accueil - Auditorium André Malraux

9h00 :

Allocutions de bienvenue

par **Jacques COMBY**, Président de l'Université Jean-Moulin Lyon III, **Franck MARMOZ**, Doyen de la Faculté de Droit et **Sylvain GRATALOU**, Directeur de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier

9h30 :

Introduction générale par **Michel HAVARD**, député du Rhône

10h00 à 12h30 :

Ateliers (cf ci-dessous)

11h00 : Pause

ATELIERS

- Atelier 1 :

GESTION LOCATIVE - salle 324 :

Animé par la **FNAIM** - Rapporteur : **Christelle COUTANT LAPALUS**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne.

- Atelier 2 :

COPROPRIÉTÉ - salle 325 :

Animé par l'**UNIS** - Rapporteur : **Jean-Marc ROUX**, Maître de conférences à l'Université Aix-Marseille.

- Atelier 3 :

LOGEMENT SOCIAL - salle 329 :

Rapporteur : **Guillaume ROUSSET**, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

- Atelier 4 :

URBANISME salle 330 :

Animé par la **Chambre des Notaires de l'Isère** - Rapporteur : **Me Jean-Pierre PROHASKA**, Notaire.

12h30 : Cocktail Déjeunatoire

RAPPORTS AMPHI M

Sous la présidence de Thierry GAUTHIER, Conseiller référendaire à la Cour de cassation

14h00 :

Rapport de l'atelier **Gestion locative** par **Christelle COUTANT LAPALUS**, Maître de conférences à l'Université de Bourgogne.

14h25 :

Questions

14h40 :

Rapport de l'atelier **Logement social** par **Guillaume ROUSSET**, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

15h05 : Questions

15h20

Rapport de l'atelier **Urbanisme** par **Me Jean-Pierre PROHASKA**, Notaire.

15h45 : Questions

16h00 : Pause

16h20 :

Rapport de l'atelier **Copropriété** par **Jean-Marc ROUX**, Maître de conférences à l'Université Aix-Marseille.

16h35 : Questions

17h00 :

Conclusions par **Sylvain GRATALOU**, Directeur de l'Institut de Droit Patrimonial et Immobilier, Maître de conférences à l'Université Jean Moulin Lyon III, Avocat au barreau de Lyon.

Arrivé à la fin du parcours législatif, le projet de loi ALUR se caractérise par son ambition : gestion locative, copropriété, logement social et urbanisme.

Les grands axes de la réforme étant désormais acquis, il est temps de poser un premier regard critique sur ces nouvelles dispositions qui vont bouleverser en profondeur le droit au logement et les métiers de l'immobilier.

Cette journée s'adresse à tous ceux qui jouent un rôle dans le droit au logement : Administrateur de Biens, Notaires, Agence Immobilière, Marchands de Biens, Associations, Magistrats, Avocats, Huissiers...

Sylvain GRATALOU, Directeur de l'IDPI

